

APPEL À CANDIDATURES



Commission de l'énergie de la Nouvelle-Écosse

Une ou un (1) membre de la Commission à temps plein

Numéro de concours UARB 08-24

La Commission de l'énergie (Commission) de la Nouvelle-Écosse sera un organisme quasi judiciaire indépendant doté d'une compétence réglementaire et juridictionnelle découlant de la loi sur les commissions de l'énergie et de réglementation (*Energy and Regulatory Boards Act*) et de diverses autres lois. La Commission sera une division du tribunal des commissions de l'énergie et de la réglementation (Energy and Regulatory Boards Tribunal), qui succédera à l'actuelle Commission des services publics et de révision de la Nouvelle-Écosse. Les mandats de la Commission comprendront l'autorité sur les services publics d'électricité, de géothermie, d'efficacité et de conservation de l'électricité, le projet énergétique du Halifax Water District, la distribution de gaz, les pipelines et les usines de gaz, les installations de stockage d'énergie souterraine et la tarification des produits pétroliers. Tous les autres mandats actuellement confiés à la Commission des services publics et de révision seront confiés à la Commission de la réglementation et des appels (Regulatory and Appeals Board) de la Nouvelle-Écosse. Les nouveaux Commissions devraient être mis en place au début de l'année 2025. De plus amples informations sur ces mandats sont disponibles sur le site Web de la Commission des services publics et de révision de la Nouvelle-Écosse à <https://nsuarb.novascotia.ca/fr>.

La Commission lance un appel à candidatures pour **un poste de membre à temps plein comme suit** :

- Une ou un membre sans désignation particulière, bien que la préférence puisse être donnée aux personnes dotées de qualifications professionnelles en droit ou en ingénierie (p. ex., baccalauréat en droit ou ing.) ou équivalentes.

En tant que membre à temps plein de la Commission, vous devez être capable de présider ou de participer comme panéliste à des audiences publiques quasi judiciaires, portant souvent sur des questions sensibles et controversées, en veillant à ce que l'équité, le bon jugement et l'indépendance de la prise de décision soient appliqués. Vous êtes une ou un spécialiste possédant une expérience de la haute direction, vous suivez un engagement avéré en faveur de la diversité et de l'équité en matière d'emploi, et vous détenez d'excellentes capacités de prise de décision ainsi que d'aptitudes verbales et rédactionnelles. Vous devez être en règle avec votre association professionnelle. Le poste est basé à Halifax et nécessitera des déplacements dans toute la province.

Comme le prévoit la loi sur les commissions de l'énergie et de réglementation (*Energy and Regulatory Boards Act*), la présidence peut désigner une ou un membre de la Commission de l'énergie pour siéger en tant que membre de la Commission de la réglementation et des appels (Regulatory and Appeals Board), sur une base individuelle, lorsque la présidence le juge approprié.

La procédure de nomination sera transparente et fondée sur le mérite. Des renseignements sur le processus de nomination sont disponibles dans les [lignes directrices visant à garantir des nominations fondées sur le mérite](#) (en anglais seulement).

APPEL À CANDIDATURES

Le gouvernement s'engage à veiller à ce que les membres de la Commission reflètent la diversité de notre province, afin que les peuples autochtones, la population néo-écossaise d'origine africaine et les autres personnes racialement visibles, ainsi que les personnes en situation de handicap et les femmes ne soient plus sous-représentés à certains postes. Si vous êtes membre d'un des groupes visés par les mesures d'équité, nous vous encourageons à vous identifier dans votre formulaire de candidature, votre lettre de motivation ou votre curriculum vitæ.

Comme institution publique désignée en vertu de la Loi sur les services en français, la Commission des services publics et de révision encourage les membres de la communauté acadienne et francophone à soumettre leur candidature.

La nomination à la Commission est subordonnée à la réalisation de toutes les vérifications d'antécédents applicables et à la confirmation des références, dont les résultats doivent être satisfaisants.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 octobre 2024 (les candidatures sont acceptées jusqu'à 23 h 59, heure de l'Atlantique).

Échelle salariale : De 172 273 \$ à 215 342 \$ (salaire annuel approximatif). En outre, la Commission offre un ensemble complet d'avantages sociaux. Remarque : L'échelle salariale prévoit la nomination de personnes possédant une expérience et des compétences considérables et, sauf exception, on nommerait les nouvelles et les nouveaux membres de la Commission au taux de départ de l'échelle salariale et on les ferait passer habituellement à l'extrémité supérieure de l'échelle au cours de leur mandat.

Exigences en matière de candidature : Pour postuler, veuillez envoyer votre CV et une lettre de motivation à jobs.novascotia.ca. Votre lettre de motivation doit également contenir des réponses aux quatre questions suivantes (limite de 300 mots par réponse pour les trois premières questions) :

1. Comment votre expérience vous a-t-elle permis de mieux comprendre la variété et la diversité de la population canadienne et ses points de vue uniques?
2. Quelles sont les parties prenantes concernées par les décisions rendues par la Commission?
3. Quelles sont les activités communautaires que vous avez rejointes en dehors de celles liées à votre profession et comment ces activités renforcent-elles votre aptitude à devenir membre d'une Commission?
4. Conflit d'intérêts : veuillez recenser et fournir une vue d'ensemble de tout conflit d'intérêts potentiel.

Pour que votre demande soit prise en considération pour ce poste de membre de la Commission, vous devez poser votre candidature dans le cadre de ce concours, même si vous avez déjà posé votre candidature pour un poste au sein de la Commission. Nous remercions tous les candidates et candidats de leur intérêt, mais seules les personnes sélectionnées pour un entretien seront contactées. Il est prévu que le mandat soit de dix ans, commençant au début de 2025, avec la possibilité d'être reconduit pour des mandats ultérieurs n'excédant pas 10 ans.